

# Fiche de préinscription

## Informations

### Modalités d'inscription :

Les pré-inscriptions seront enregistrées jusqu'au 31/05/2023

Remplir la «FICHE À COMPLÉTER» et l'adresser à la mairie  
mairie@bonneuil-en-france.fr

Pour votre information, aucune fiche ne pourra être traitée après les dates mentionnées ci-dessus. Vous serez contacté, par téléphone ou par mail, uniquement si votre enfant est retenu.

### Traitement des demandes

Après examen de l'ensemble des demandes, la municipalité veille à l'application de différents critères (famille domiciliée à Bonneuil-en-France, équilibre filles/garçons, date de dépôt de la fiche). Par ailleurs, la priorité est donnée aux enfants et aux jeunes qui ne sont pas partis l'année précédente et/ou au cours de l'année.

### Inscriptions :

Vous serez contacté, par téléphone ou par mail, uniquement si votre enfant est retenu, pour convenir d'un rendez-vous et compléter le dossier. Toute place non confirmée par la famille, dans un délai de 3 jours ouvrés après la confirmation de l'inscription, sera réattribuée pour permettre le départ d'un autre enfant.

Dès lors, un rendez-vous sera proposé afin de finaliser l'inscription et régler les formalités administratives.

À cette occasion, il sera demandé aux familles de fournir les documents suivants :

Le carnet de santé avec les vaccins à jour

Un acompte de 80 € à remettre le jour de l'inscription

Une attestation de sécurité sociale à jour dont la validité couvre la durée du séjour

Le dernier avis d'imposition

Une copie de la pièce d'identité

Une photo d'identité

## Avant le départ

Une réunion d'information sera organisée et permettra aux familles de rencontrer l'équipe pédagogique et l'organisme de séjour. Ce temps d'échanges favorisera la préparation de l'enfant ou du jeune au départ. La présence d'un (des) parent(s) ou représentant légal, de l'enfant ou adolescent, à cette réunion est **OBLIGATOIRE**. En effet, la participation à la préparation de leurs vacances est une condition de réussite du séjour. La date de la réunion sera communiquée aux familles retenues.

## Interruption de séjour

La participation à un séjour suppose l'acceptation des règles de vie collective. Tout comportement portant préjudice au bon fonctionnement du séjour ou mettant en cause la sécurité physique et affective des autres participants pourra entraîner le rapatriement du jeune concerné. Dans ce cas, les parents ou responsables légaux devront rembourser les frais occasionnés (frais de retour du jeune participant et frais aller/retour de l'accompagnateur par exemple).

## IMPORTANT

Concernant les enfants et les jeunes pour lesquels un accueil adapté est nécessaire (enfant porteur de handicap, traitement médical,..), il est essentiel que la famille le signale lors de l'inscription administrative afin que l'équipe pédagogique puisse prévoir les besoins identifiés nécessaires à un accueil de qualité.

# FICHE À COMPLÉTER

## Une fiche par enfant

Fiche de pré-inscription à compléter par le responsable légal du participant et à retourner à la mairie [mairie@bonneuil-en-france.fr](mailto:mairie@bonneuil-en-france.fr) avant le 31/05/2023

Choix du séjour :

.....  
Dates : du ..... Au .....

Renseignements concernant l'enfant :

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Âge : .....

Sexe : (entourez) F M

Renseignements concernant les parents ou le représentant légal :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse complète :

.....  
.....

Téléphone : ..... Mail : .....

Pour toute annulation, l'acompte de 80€ ne pourra être restitué

La participation à un séjour suppose l'acceptation des règles de vie collective.

Tout comportement portant préjudice au bon fonctionnement du séjour ou mettant en cause la sécurité physique et affective des autres participants pourra entraîner le rapatriement du jeune impliqué. Dans ce cas, les parents ou responsables légaux devront rembourser les frais occasionnés (transfert aller-retour de l'accompagnateur,...). En cas de retour anticipé d'un enfant à la demande de sa famille, aucun remboursement de frais de séjour ne pourra être effectué.

Concernant les enfants et les jeunes pour lesquels un accueil adapté est nécessaire (enfant porteur de handicap, traitement médical,..), il est essentiel que la famille le signale lors de l'inscription administrative afin que l'équipe pédagogique puisse prévoir les besoins identifiés nécessaires à un accueil de qualité

Bonneuil-en-France , le ...../...../.....

Signature du représentant légal :

Retrouvez l'ensemble des séjours Vacances et les fiches à compléter à télécharger sur <https://www.bonneuil-en-france.fr/content/vacances-apprenantes-2023>